



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 081-218100766-20260806-DECISION2026_13-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N°2026/13 DU 06/08/2026

Signature devis – Vidéoprotection bourg

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2026, reçu le 21 mai 2026, portant attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune dans le cadre du projet de vidéoprotection du bourg, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de 34 758 €HT, soit 17 379 €.

Considérant l'approbation du projet de vidéoprotection du bourg par délibération du Conseil Municipal n°2026/41 du 05 juin 2026 ;

Considérant le rendez-vous en date du 24 juin 2026 avec le référent sureté de la Gendarmerie du Tarn pour fixer les lieux d'implantation des caméras et les orientations ;

Considérant le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur les sites suivants :

- Mairie et parking mairie (place Occitane)
- Parking salle Jacques Prévert (place du 19 mars 1962)
- Carrefour avenue Jean Jaurès (RD45) / rue Aristide Briand / rue de la Boulbène
- Route nationale 126 (agglomération)

Considérant les devis suivants :

- Entreprise SPIE CITYNETWORKS (Soual) : 36 171,00 €HT
- Entreprise OMEXOM (Lagarrigue) : 41 440,00 €HT

DECIDE

De signer le devis de la société SPIE CITYNETWORKS d'un montant de 36 171,00 €HT dans le cadre de la vidéoprotection du bourg.

A Cuq-Toulza, le 06 août 2026.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

